

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à vingt heures cinq, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt avril deux mil vingt-six s'est réuni sous la présidence de M. Eric BERTRAN, maire.

Étaient présents : MM BERTRAN, ALEXANDRE, LEPAGE, GOUPIL, PAVOT, BINET, DURNERIN, OTERO, MMES VERTHY, DESTTRIBATS, MARTINEZ, BADETS, SENTIS, BERNARD

Absente excusée : MME BRUNEL (Pouvoir à MME DESTTRIBATS)

Secrétaire de séance : Anne DESTTRIBATS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à Mme SZCZEPANSKI, de la DRFIP (Direction régionale des Finances publiques).

1-Validation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026 avec ces modifications.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité la nouvelle version du compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

2- Validation du Conseil Municipal du 11 avril 2026.

Monsieur le Maire précise que les remarques de Mme BERNARD ont été prises en compte. M. OTERO souhaite voir intégrées les siennes, mais Monsieur le Maire considère qu'elles font doublon et, par conséquent, ne les a pas prises en compte. Il lui précise qu'en cas de désaccord, M. Otero est libre de ne pas signer le document y apportant mention de la cause qui l'a empêché de signer. Monsieur le Maire affirme également que la secrétaire est maîtresse de sa rédaction et invoque son arbitrage en tant que maire. Une discussion s'engage sur la qualité rédactionnelle du document et la correction des coquilles. Concernant la commission de la Chambre d'agriculture, une divergence apparaît : Monsieur le Maire indique que Mme BERNARD avait souhaité se retirer, ce que l'intéressée conteste. Enfin, concernant le cabanon des associations, Mme BERNARD précise qu'elle avait budgété uniquement la dalle et non le cabanon en lui-même. M. ALEXANDRE précise que le coût de la dalle s'élevait à environ 2 000 €.

L'assemblée délibérante adopte à la majorité le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2026.

3-Etat des notifications directes locales (Délib 2026/023)

La municipalité propose de maintenir les taux d'imposition de 2025 à l'identique :

La répartition se décomposait comme suit pour l'année 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 42.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.35 %
- Taxe d'habitation : 15.61 %

Monsieur le Maire propose la répartition suivante pour 2026, soit sans augmentation des taux :

- Taxe foncière (bâti) : 42.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.35 %
- Taxe d'habitation : 15.61 %

Monsieur le Maire demande l'approbation de cet état des notifications directes locales.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 3 (M OTERO, DURNERIN, MME BERNARD)

Pour : 12

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à la majorité l'état de notifications des taxes directes locales.

4-CFU Annule et remplace la précédente délibération (Délib 2026/024 et 2026/025)

Compte financier unique (Délib 2026/024)

Mme SZCZEPANSKI (DRFIP) intervient pour conseiller la commune sur l'analyse financière. Elle explique que le CFU fusionne le compte de gestion et le compte administratif afin de clôturer l'exercice 2025. Un CFU provisoire aurait dû être produit pour ajustement avec les services de l'État avant la version définitive. M. ALEXANDRE présente l'exécution budgétaire 2025 par chapitre :

- Investissement :
 - Dépenses : 345 282,35 €
 - Recettes : 128 829,37 €
 - Déficit : 216 452,98 €
- Fonctionnement :
 - Dépenses : 580 907,25 €
 - Recettes : 827 320,43 €
 - Excédent : 246 413,18 €

L'exercice se clôture avec un excédent de fonctionnement global de 409 000 € et un déficit d'investissement de 491 521 €.

Madame SZCZEPANSKI explique à l'assemblée délibérante les points suivants afin de faciliter la compréhension des débats :

_Section de Fonctionnement : Elle concerne la gestion quotidienne et courante de la commune. On y retrouve les dépenses inévitables comme les salaires du personnel, les indemnités des élus et les charges d'entretien.

_Section d'Investissement : Elle correspond aux projets à long terme qui modifient le patrimoine de la commune. Cela inclut l'achat d'équipements durables (véhicules, matériel informatique) et les travaux sur les bâtiments (travaux de la salle polyvalente, par exemple).

_Reste à réaliser (Dépenses) : Ce sont des sommes que la commune s'est engagée par contrat à payer pour des travaux ou des achats lancés en 2025, mais dont la facture n'est pas encore arrivée. Il faut donc prévoir cet argent pour les régler plus tard.

_Reste à réaliser (Recettes) : Il s'agit d'argent que la commune doit recevoir (comme une subvention officiellement promise par l'État ou le Département), mais qui n'a pas encore été versé sur le compte de la mairie à la fin de l'année.

Monsieur le Maire quitte la séance afin que Madame MARTINEZ, doyenne d'âge de l'assemblée, procède au vote du présent Compte Financier Unique.

Madame MARTINEZ, demande l'approbation de ce présent Compte Financier Unique 2025 annulant et remplaçant le précédent voté lors du Conseil Municipal du 11 avril 2026 :

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité ce Compte Financier Unique 2025.

Affectation du résultat (Délib 2026/025) :

Monsieur ALEXANDRE présente les résultats comme suit :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A LA SI 2024 ET LA SF 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-275068.90€	0 €	-216452.98€	+98187.73€	0€	-393334.15€
FONCT	+556824.99€	0€	+246412.18€	0€	0€	+803248.17 €

Et explique le résultat comme tel :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	+803248.17€
Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF)	0.00€
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	393334.15€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2026) en dépense d'investissement	+409914.02€
Résultat reporté en dépenses investissement (ligne 001/2026)	+393334.15€
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	0€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'approbation de l'affectation du résultats 2025.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité cette affectation du résultats 2025.

5-Décision modificative 1

Ce point n'a pas été abordés lors de ce présent conseil municipal. Il a été remplacé par la présentation de madame SZCZEPANSKI concernant la revalorisation des éléments de confort. Elle présente un dispositif visant à mettre à jour la valeur locative des logements (datant de 1970) en intégrant les éléments de confort (eau, électricité, chauffage, WC, lavabo, douche/baignoire). Sur la commune, 75 logements sur 307 pourraient être concernés par cette revalorisation, générant une hausse de 40 € à 63 € par logement. Le conseil devra se prononcer ultérieurement par délibération.

6-Déléguation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur Le Maire présente les délégations. Monsieur OTERO et Madame BERNARD demandent des ajustements : limitation à la durée du mandat, correction grammaticale pour « le cimetière », et maintien du vote du conseil pour les emprunts et marchés publics. L'absence des éléments législatifs (article L.2122-22) rend le document non conforme. Le vote est repoussé au prochain conseil pour intégrer ces modifications.

7-Arrêté de l'avis sur le PLUi51 (Délib 2026/026)

Monsieur le Maire précise qu'un avis doit être rendu avant le 26 avril. Il a rencontré, avec Monsieur LEPAGE, les services techniques de la communauté de communes Inter Caux-Vexin pour qu'on leur explique le PLUi51 et le travail réalisé au préalable. Il leur a été signalé une difficulté sur le zonage du parking de la gare. M. le maire a pris la décision de présenter une réserve sur l'avis à la suite à cette remarque. M. OTERO regrette l'absence de réunion préalable de la commission urbanisme. M. le Maire indique que le temps presse et que le plan a été vu en réunion de groupe.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'arrêt favorable de l'avis sur le PLUi51.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 5 (MMES VERTHY, MARTINEZ, BERNARD, M OTERO, DURNERIN)

Pour : 10

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'arrêt favorable de l'avis du PLUi51.

8-Désignation du référent déontologue du maire et des adjoints (Délib 2026/027)

Il est proposé de désigner Monsieur ADAM (CDG76). Une discussion s'ouvre sur les personnes autorisées à le saisir. Madame DESTRIATS demande pourquoi cette faculté n'est pas étendue à plus d'élus. Monsieur le Maire répond qu'il souhaite éviter une « foire d'empoigne » et Monsieur OTERO rappelle que chaque saisine représente un coût pour la commune. Il est décidé que seuls le Maire et les 4 adjoints pourront le saisir.

Monsieur le Maire demande l'approbation de la désignation du référent déontologue mis en place par le CDG76.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité cette proposition.

9-Questions diverses

Monsieur le Maire présente les points suivants :

_8 mai : Organisation d'un pot après la commémoration et lecture d'un poème par le CMJ. Madame BERNARD précise que la décision soumise à délibération doit être faite pour qu'une nouvelle installation du Conseil Municipal des Jeunes soit possible.

_Commissions : Toujours en recherche de bénévoles pour les listes électorales, le CCAS et les impôts.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un calendrier va être proposé pour chaque commission.

_Salle Polyvalente : La dalle a été coulée le vendredi précédent. La livraison est estimée à la semaine du 18 janvier 2027. M. OTERO interroge sur les intérêts moratoires dus aux retards de paiement. M. Alexandre répond que dans l'immédiat le retard sur les travaux n'impacte pas la date de livraison.

_Ecole : Point sur le dernier conseil d'école où les travaux nécessaires ont été listés. La structure pour la cour d'école est encore à l'étude. L'inspectrice viendra discuter de l'aménagement du dortoir.

_Vie communale : Discussion sur la mise en place de calendriers de commissions, de comité consultatifs, l'utilisation des réseaux sociaux et le futur site internet.

Monsieur OTERO, souhaitant que ces questions apparaissent dans le présent compte-rendu, pose les questions suivantes à l'attention de l'assemblée délibérante :

_Monsieur OTERO indique qu'il y a eu un groupe de discussion mise en place mais qu'il est très peu actif. Monsieur le Maire lui indique que les sujets sont traités lors de réunion de travail réalisés par l'équipe majoritaire. Madame BERNARD est abasourdie que les élus ne soient pas tous intégrés au groupe de discussion.

_Monsieur OTERO demande si des commissions ont été programmées, si des événements sont prêts et quand prendront corps les faits indiqués sur le bulletin. Madame VERTHY indique qu'une réunion aura lieu mercredi pour présenter et commencer la préparation des futurs événements à venir.

_Monsieur OTERO demande si le cabanon présent sur la Plaine de Jeux sera sur pied dès la prochaine foire à tout. Monsieur le Maire indique qu'il ne pourra pas être construit pour cette date en raison des différentes démarches à suivre.

_Monsieur OTERO indique qu'il était annoté un conseil municipal extraordinaire mais qu'elle était l'objet ordinaire. Monsieur le Maire indique que la date rapprochée de ce conseil municipal nécessite cette présentation de Conseil Municipal.

_Monsieur OTERO précise que la date du 5 juin 2026 est un conseil municipal obligatoire et demande si l'équipe municipale est prête à ce sujet.

_Monsieur OTERO demande si un rapport sur le dernier conseil de classe peut être fait. Madame DESTRIBATS indique que les points importants sont la végétalisation de la cour d'école primaire, les différents travaux demandés, les achats nécessaires. Monsieur OTERO demande si les inscriptions des petites sections de maternelle sont faites et si les aménagements des espaces ont été réalisés. Madame DESTRIBATS indique que les inscriptions sont en cours et attend le nombre d'inscription pour engager de possibles modifications.

_Monsieur OTERO demande si la ligne éditoriale des deux supports de communications est déterminée et mise en place. Monsieur le Maire indique que la ligne éditoriale est en cours de préparation.

_Monsieur OTERO demande s'il y a des mariages prévus. Monsieur le Maire indique qu'un mariage est prévu le 23 mai 2026.

_Monsieur OTERO demande si un nouveau planning de construction de la salle polyvalente est de nouveau réalisé en vue du retard pris. Madame VERTHY indique que le planning reste inchangé malgré les délais entre la programmation et la réalisation des travaux.

_Monsieur OTERO demande si des comités consultatifs seront créés. Monsieur le Maire indique qu'ils sont en cours de réflexion.

La séance est levée à 22h05.